

Attestation de conformité aux instructions de montage du constructeur

L'entreprise:

Nom			
Responsable			
Rue		Numéro	
NPA		Lieu	

confirme que le véhicule ci-dessous respecte les dispositions de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41), notamment en ce qui concerne

- ☐ les **instructions de montage** du constructeur du véhicule, conformément aux articles 103, alinéa 2 et 189, alinéa 2 OETV ¹.
- ☐ les **dispositifs d'attache propres à assurer le chargement** de véhicules affectés au transport de choses dont le poids total dépasse 3,5 tonnes, conformément à l'article 66, alinéa 1^{bis} OETV ¹.
- ☐ les **systèmes de protection latérale**, conformément aux articles 104b, alinéa 2 et 191, alinéa 1 OETV ¹.
- ☐ le **dispositif de protection arrière**, conformément aux articles 104c, alinéa 1 et 191, alinéa 3 OETV ¹.
- ☐ de respecter les **systèmes d'assistance** à la conduite exigés et l'exploitation conformément aux dispositions légales selon l'art. 103 al. 5 ou 6 et 187 al. 3 OETV ¹.
- ☐ les **marquage des contours**, conformément à l'article 69, alinéa 2^{bis} OETV ¹.

¹ cocher la/les case(s) appropriée(s)

Véhicule	☐ Voiture auto	☐ Remorque
Marque:	Type:	
Numéro du châssis:		
Numéro de matricule:		
Description du constructeur:		

L'ensemble des dispositifs, fixations et matériaux utilisés ont été montés de manière conforme aux connaissances actuelles et aux derniers standards techniques.

Lieu:

Date:

Tampon et signature du constructeur

.....

.....